

Extrait de résolution

Cette résolution a été présentée lors de la réunion du Conseil d'administration du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), qui s'est tenue virtuellement le 16 novembre 2023, via la plateforme Teams.

Résolution 2023-11-16-02

Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représentait un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

CONSIDÉRANT que les OBV sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que le COGESAF a participé aux consultations des Conseils régionaux de l'environnement concernant le plan nature ;

CONSIDÉRANT que le COGESAF a pour mandat de coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Saint-François ;

CONSIDÉRANT que le COGESAF mobilise les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE) ;

CONSIDÉRANT que le COGESAF, dans le cadre du PDE, établit des orientations et objectifs à l'aide des problématiques prioritaires identifiées par les acteurs de l'eau de la ZGIE ;

CONSIDÉRANT que les problématiques prioritaires identifiées sont les suivantes :

- La qualité de l'eau (incluant l'eutrophisation, la présence de cyanobactéries)
- la quantité d'eau (incluant l'approvisionnement, la surconsommation et les inondations)

- l'envasement, la sédimentation, l'érosion des berges
- la destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques (MHH)
- la présence d'espèces exotiques envahissantes
- la présence d'une espèce à statut précaire, menacée ou vulnérable et la dégradation et/ou la perte d'habitat faunique

CONSIDÉRANT qu'en travaillant à ces problématiques prioritaires, la préservation de la biodiversité en bénéficiera ;

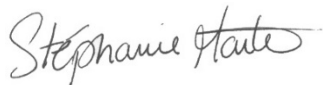
Il est proposé par Claude Paulin, appuyé par Joanie Bellerose,

QUE le COGESAF s'engage à appuyer les initiatives des acteurs de l'eau de la ZGIE Saint-François permettant de remplir les engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre de la COP15 qui se refléteront dans le Plan nature 2030;

QUE le COGESAF s'engage à améliorer le partage des connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble des acteurs de l'eau de la ZGIE Saint-François pour la conservation de la biodiversité.

Adopté à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,



Stéphanie Martel, secrétaire

Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)